



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Le règlement 2014-253 est entré en vigueur suite à l'émission des certificats de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette.

Le règlement 2014-253 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 99-044 entre en vigueur le 28 mai 2014.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Pierre Rondeau

Donné à Crabtree ce, 28 mai 2014

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),
Nom
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à
chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **28 mai 2014** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **28 mai 2014**

.....
Pierre Rondeau